

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

EXERCICE 2021

# RAPPORT D'ACTIVITÉS



SEPTEMBRE 2022

18 rue des Cordeliers  
32190 VIC-FEZENSAC  
Tél. 05 62 64 89 63  
ccommunes.dartagnan.fezensac@wanadoo.fr  
www.dartagnanfezensac.com



## *Préambule*

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune-membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

## *Introduction :*

L'année 2021 est la première année de plein exercice du mandat de l'équipe conduite par la Présidente, Barbara NETO. Il s'agit d'insuffler des nouvelles orientations pour que la collectivité réponde au mieux aux problématiques économiques, environnementales, climatiques ou sociales.

Après les contraintes liées à la pandémie de la COVID, le travail et le suivi administratif des affaires de la communauté de communes ont retrouvé un fonctionnement normal, avec la tenue de six conseils communautaires en présentiel, deux à Vic-Fezensac et quatre décentralisés à Peyrusse-Vieille, Belmont, Saint Paul de Baïse et Caillavet.

## **1 – MOYENS GENERAUX**

### **Ressources humaines :**

Quelques modifications sont intervenues au cours de l'année en vue d'une réorganisation plus large des services de la communauté de communes. Le fonctionnement administratif de la collectivité en 2021 s'est appuyé sur les agents suivants :

- une attachée territoriale chargée des finances et des ressources humaines
- une attachée territoriale sur un poste de chargé(e) de missions : préparation et compte rendus des réunions, instruction et suivi des dossiers confiés par la Présidente, relations avec les élus
- un agent administratif à temps complet pour l'accueil et le conseil aux usagers du poste informatique en libre services, recruté le 1<sup>er</sup> décembre
- une assistante de conservation principale, 1<sup>ière</sup> bibliothécaire
- un agent administratif à temps complet à la médiathèque

Un agent a été mis à disposition de l'Office de Tourisme en tant que conseillère en séjour et responsable de l'Office de tourisme intercommunautaire.

Pour la période des congés d'été, la collectivité a recruté deux emplois contractuels afin que la continuité dans le service rendu à la population soit maintenue à la fois à la communauté de communes et France services mais aussi à la Médiathèque.

### **Finances :**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « D'Artagnan en Fezensac » s'est réuni de plein droit, six fois, avec le quorum suffisant et en présentiel durant l'année 2021, tout en appliquant les dispositions dérogatoires liés à la crise sanitaire de la Covid. Ces séances de travail ont fait l'objet de comptes rendus, tous approuvés à l'unanimité et publiés avec les différentes décisions et délibérations sur le site internet de la collectivité : [www.dartagnanenfezensac.com](http://www.dartagnanenfezensac.com) .

Pour cette année, le conseil communautaire a opté pour la continuité et conservé les taux de fiscalité appliqués les années précédentes, la taxe d'habitation en moins puisqu'à compter de 2021, le EPCI et les communes n'en perçoivent plus le produit :

- CFE : 31,69 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 4,36 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 2 %

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) demeure entièrement reversé au budget général de la collectivité avec une baisse de 13 811 €.

Le principe de conserver la ligne de Trésorerie comme variable d'ajustement financière est acté mais à un niveau inférieur, passant de 120 000 € à 80 000 € puisqu'elle n'a pas été utilisée en 2020.

## **2 – POURSUITE DES ACTIONS ENGAGEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **LA MAISON DE SANTE DU FEZENSAC**

La communauté de communes a mis en place une commission d'élus représentant le conseil communautaire afin de restaurer la confiance des professionnels et de favoriser les échanges de façon constructive sur l'utilisation la plus optimale possible de la Maison de Santé.

L'objectif de maintien de l'offre de soins existante est la priorité conjointe. C'est la raison pour laquelle la communauté de communes a candidaté auprès du Conseil Départemental du Gers pour accueillir au sein de la structure un Centre Territorial de Santé.

Le montant du loyer de la MSP est ajusté selon l'indice de référence des loyers et versé mensuellement par la SISA.

### **LE TRANSPORT A LA DEMANDE**

Le 24/02/2021, la communauté de communes a renoncé au transfert de la compétence « organisation de la mobilité » et a pris acte, qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet

2021, la Région Occitanie devenait autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire de « D'Artagnan en Fezensac », compétente dans les domaines visés à l'article L. 1231-1-1 du Code des Transports. Néanmoins le service de Transports à la Demande continuera de fonctionner de la même manière par délégation de service public et suivant les termes du marché public conclu en 2020. La Région a assuré être prête à s'engager sur de nouveaux partenariats locaux avec les EPCI porteurs de projets innovants en matière de mobilité.

## **SOUTIEN AU TISSU ASSOCIATIF LOCAL D'INTERET ECONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE**

La volonté de soutenir le tissu associatif à la sortie de cette période de pandémie s'est traduit par le maintien des subventions suivantes aux associations dont l'impact économique sur le territoire est avéré : Pentecôtavic, Tempo Latino, l'Ecole de Musique d'Artagnan, les Amis des Orgues, Cinéquanone et dans le secteur social l'AVMP, la Chambre des Métiers, l'Epicerie solidaire de Vic Accueil. La liste complète et les montants alloués sont inscrits dans l'annexe y compris les participations de la collectivité aux différents organismes.

## **SALLE DE DANSE AL ANDALUS**

Cette année 2021 a vu l'achèvement des travaux de la salle de Danse. Ceux-ci ont fait l'objet d'une valorisation des CEE (Certificats d'Economies d'Energie) dans le cadre de la convention de partenariat signée avec le Syndicat Départemental d'Energie.

L'inauguration avec l'association Al Andalus a eu lieu le 27 novembre.

## **SITE DE CAUDERON**

Un partenariat avec le collège de Vic-Fezensac, le Conseil Départemental et la communauté de communes a permis de réaliser en décembre 2021 les premières plantations fournies par l'entreprise SAS NAUDET sur le site avec les élèves sous le contrôle d'« Arbres et Paysages 32 ».

## **CHEMINS DE RANDONNEES**

L'entretien des chemins de randonnées d'intérêt communautaire dont le GRP de Pays en attente d'homologation mais praticable et emprunté et la Route Equestre Européenne de D'Artagnan, est assuré, pour le compte de la communauté de communes, par l'association d'insertion ESPA.

# **3- LES PROJETS D'AVENIR DE « D'ARTAGNAN EN FEZENSAC »**

## **OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

La communauté de communes a souhaité s'engager dans la démarche initiée par le PETR du Pays d'Armagnac vers la création d'un Office de Tourisme de Pays qui portera la dénomination Office de tourisme de Pays « Armagnac-D'Artagnan ». Elle a donc transféré la compétence « Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme » au PETR. Cette fusion des Offices de tourisme se fera sur la base d'une

compétence à la carte à laquelle ont souscrit trois communautés de communes : Grand Armagnac, Bas Armagnac et d'Artagnan en Fezensac.

L'agent de la collectivité mis à disposition de l'OT a fait le choix de réintégrer la collectivité. Cet agent gardera dans ses missions la programmation des animations du territoire qui reste la prérogative de la collectivité en termes de décisions, de lieux et de budgets alloués.

## **HABITAT : LANCEMENT DE L'OPAH SUR LE TERRITOIRE D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**

La mission de suivi-animation est confiée au cabinet ALTAÏR à la suite d'une consultation clôturée le 12 mars 2021 avec un début officiel de l'OPAH en avril 2021. Les permanences ont débuté dans la foulée et rencontré un vif succès dans la population.

## **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE »**

La communauté de commune s'est engagée, après plusieurs débats et discussions, avec la CAF du Gers, dans la rédaction d'une Convention Territoriale Globale (CTG) ainsi que dans une démarche de transfert de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse »

Dans ce cadre, elle s'est adjoint l'accompagnement de deux cabinets de consultants :

- le cabinet Ex-Filo pour l'étude du transfert de la compétence
- le cabinet de Damien Matron pour la réalisation d'un diagnostic de territoire et une mission d'aide à la décision sur l'évolution des services à la population en vue de l'élaboration de la première CTG.

La fin de l'année 2021 s'est vu marquée par la signature de la CTG avec la CAF du Gers et la validation du transfert de la compétence par le conseil communautaire.

## **VIC-FEZENSAC : Dispositif « Petites villes de demain » - PVD**

La commune de Vic-Fezensac a été retenue dans le cadre du dispositif d'Etat « Petite Ville de Demain ». La convention d'adhésion pose l'engagement des collectivités bénéficiaires à mettre en œuvre une stratégie de revitalisation du bourg-centre. La communauté de communes est cosignataire de la convention d'adhésion au côté de la commune. Un comité de pilotage assure la mise en œuvre et le suivi du dispositif avec le financement des études et des opérations matures.

## **SCHEMA DIRECTEUR DES MOBILITES ACTIVES**

Le PETR du Pays d'Armagnac a réalisé un schéma directeur des mobilités actives qui vise à proposer une alternative aux déplacements motorisés afin de participer à la réorganisation des logiques et des habitudes de mobilités sur le territoire rural. Ce schéma se préoccupe dans un premier des mobilités du quotidien pour ensuite s'intéresser aux mobilités des loisirs.

« D'Artagnan en Fezensac » s'engage aux côtés du PETR du Pays d'Armagnac à contribuer à cette politique de développement de nouveaux modes de déplacements en adéquation aux nouvelles préoccupations économiques et environnementales.

## LES CAHIERS DE LA TRANSITION

Dans la démarche du Plan Climat Air Energie envisagé, il a été décidé d'établir un document qui serait plus en adéquation avec les attentes directes du territoire. Ce document portera le nom de « Cahiers de la Transition » et sera conduit par le PETR du Pays d'Armagnac. Il s'agira de déterminer un plan d'actions volontaires visant à réduire les consommations d'énergies, de limiter les émissions à effets de serre, de favoriser la production d'énergies renouvelables, de préserver la biodiversité et d'anticiper les conséquences du changement climatique.

## 4 – FRANCE SERVICES

A la suite de sa labellisation en janvier 2020, la France Services du Fezensac a donc connu une année de fonctionnement « normal », c'est-à-dire en dehors des différentes phases de confinement liées à la pandémie. Néanmoins, face à une fréquentation toujours plus importante, la communauté a choisi de recruter un agent d'accueil qui sera également chargé d'effectuer des missions France Services, renseignements et orientations des usagers, réalisations de démarches ANTS, pour rendre un service opérationnel et réactif.

Au total, en 2021, ce sont près de 4500 usagers qui ont été accompagnés et soutenus dans leurs parcours administratifs. L'accompagnement numérique est une nécessité puisque la plupart des dossiers, des réponses aussi sont consultables sur des espaces personnels dédiés. C'est la raison pour laquelle plus de 90 % des personnes de demande sont prise en charge en présentiel et la durée d'instruction demande plus de temps. Les questions relevant de la DGFIP sont plus fréquentes bien qu'une permanence soit instaurée tous les vendredis matin.

Au titre de l'ANTS, il a été réalisé :

- 230 immatriculations de véhicules
- 160 pré-demandes de titres d'identité
- 129 permis de conduire

A titre d'information, France Services du Fezensac a suivi :

- 145 dossiers CAF
- 230 dossiers CPAM
- 407 dossiers MSA
- 220 dossiers Pôle Emploi
- 590 dossiers DDFIP

Services administratifs de la Communauté de Communes « D'Artagnan en Fezensac » - Complexe Intercommunal des Cordeliers - 18 rue des Cordeliers – 32190 VIC-FEZENSAC

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 Heures à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 30.

Il est recommandé de prendre rendez-vous pour les usagers de France Services.

**Téléphone** : 0562648963 **Mail** : [accueil@dartagnanefzensac.com](mailto:accueil@dartagnanefzensac.com)

**Site internet** : [www.dartagnanefzensac.com](http://www.dartagnanefzensac.com)